

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Brossard, le 17 janvier 2003

24184-8-2

RUBEN MELO

Niko St-Amour

Prenez avis que Simon-Pier Farley, dont l'adresse du domicile est le 1440, rue Rolland, Gatineau, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Niko St-Amour, né le 12 mai 2002 à Gatineau et fils de Judy St-Amour Thom.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Niko St-Amour dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Farley St-Amour.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Gatineau, le 2 février 2003

24141-7-2

SIMON-PIER FARLEY

Samuel Shama Rodney

Prenez avis que Jacques Tanis, dont l'adresse du domicile est le 2160, boulevard René-Laennec, Laval, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Samuel Shama Rodney, né le 27 octobre 1998 à Montréal et fils de Chantal Rodney.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Samuel Shama Rodney dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Tanis.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Laval, le 6 février 2003

24185-8-2

JACQUES TANIS

Thamara Ulysse

Prenez avis que Willy Louis-Charles, dont l'adresse du domicile est le 1235, croissant Louis-Jolliet, Laval, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Thamara Ulysse, née le 17 juillet 1976 à Montréal et fille de Jocelyne Ulysse.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Thamara Ulysse dans l'acte de naissance de cette dernière et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Louis-Charles.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Laval, le 4 février 2003

24193-8-2

WILLY LOUIS-CHARLES

Ministères, Avis concernant les...

Affaires municipales

Ville de Wright-Gracefield-Northfield

Changement de nom

Le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur André Boisclair, donne avis qu'il a approuvé en date du 28 janvier 2003, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Ville de Wright-Gracefield-Northfield pour lui donner le nom de « Ville de Gracefield » située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

*Le ministre des Affaires municipales
et de la Métropole,
ANDRÉ BOISCLAIR*

8596

La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec

Programme

Avis est donné, conformément aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1), que le 12 avril 2002, La Financière agricole du Québec a adopté le Programme d'aide financière aux entreprises acéricoles annexé au présent avis.

Québec, le 11 février 2003

*La secrétaire générale,
RENÉE SAINT-HILAIRE, avocate*
